

SPL MONTEREAU PORTE DE PARIS

Société Publique Locale
Capital social : 37 500 euros
Siège social : HOTEL DE VILLE DE MONTEREAU,
54 rue Jean Jaurès 77875, MONTEREAU CEDEX

RCS MELUN : 91886029

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs, Mesdames, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi et à nos statuts pour vous exposer notamment l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, entendre les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que l'affectation des résultats.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Les rapports du Commissaire aux Comptes, le rapport de gestion et les rapports spéciaux du Conseil d'administration, les comptes annuels et tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Activité de l'exercice écoulé

Il s'agit du premier exercice comptable

Cf annexe « Rapport d'Activité 2022 ».

1.2. Effectif salarié

La société a employé 6 salariés durant l'exercice 2022 en complément des 2,75 ETP (agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale) mis à disposition par la ville et dont la masse salariale est remboursée par la Société conformément à la convention de délégation de service public.

1.3. Recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4. Filiales et participations

La Société ne détient aucune filiale ou participation à la clôture du présent exercice social.

1.5. Evolution prévisible et perspective d'avenir

S'agissant l'exploitation du Majestic, les missions principales relèvent principalement de :

- La réalisation des évènements programmés en 2023 dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023
- La préparation et la mise en œuvre de la saison culturelle 2023-2024 dévoilée le 24 mai 2023 entre la représentation du finaliste du dispositif départemental Tremplin 77 et le concert de Juliette Armanet.
- L'anticipation de la préparation de la saison culturelle 2024-2025
- la conclusion d'une convention de partenariat avec IDFM et la Région Île-de-France pour le Pass Navigo Culture
- la conclusion avec l'État pour le Pass Culture

Un espace promotionnel dans la plaquette de la saison 2 sera proposée à chacune des communes actionnaires.

Un projet culturel et artistique est en cours d'élaboration par le directeur artistique, lequel sera soumis à l'assemblée spéciale et au conseil d'administration.

La stratégie de communication digitale, support papier et relations presse sera optimisée.

La stratégie de commercialisation afin de louer les espaces du Majestic à des prospects sera intensifiée.

L'assemblée spéciale et le Conseil d'Administration travaillent au projet d'exploitation de la « Maison du Terroir » par la SPL, laquelle est située en cœur de ville de Montereau-fault-Yonne (place Eymard Duvernay).

L'évolution des activités de la SPL nécessite un renforcement des services supports avec la création d'un poste de responsable administrative et financière et la création d'1.5 à 2 ETP pour l'exploitation de la « Maison du terroir ».

1.6. Risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de commerce, nous vous indiquons que l'activité de la Société ne l'expose pas à des risques technologiques.

En conséquence, la Société n'a pas développé de politique (i) de prévention du risque d'accident technologique, (ii) de couverture responsabilité civile et (iii) de gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

1.7. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous informons que la société ne présente pas de risque particulier au regard de son activité.

1.8. Utilisation d'instruments financiers

Conformément aux dispositions de l'article L 255-100 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société n'utilise pas d'instruments financiers.

1.9. Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune délégation en matière d'augmentations de capital en cours de validité n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration.

1.10. Opérations réalisées par la Société au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-180, II alinéa 1 et de l'article L 225-184 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune opération réalisée par la Société au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants n'a été réalisée par la Société.

1.11. Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022 , la société présente 6 salariés en complément des 2,75 ETP (agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale) mis à disposition par la ville et dont la masse salariale est remboursée par la Société conformément à la convention de délégation de service public.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022, il n'existait aucune détention collective du capital de la Société par des salariés de celle-ci ou par le personnels des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce. A noter que cette obligation n'est pas applicable en l'espèce compte tenu du capital détenu à 100% par des Collectivités.

II- SYNTHÈSE DES CONVENTIONS

RAS

III- PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe

Le chiffre d'affaires H.T 2022 s'est élevé à 184 944 €.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, les produits d'exploitation se sont établis à 503 357 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 499 869 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le résultat d'exploitation se situe en conséquence à 3 488 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 48 425 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le montant des charges sociales s'élève 17 428 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Compte tenu d'un résultat financier de 0€ le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 3 488 €.

Le résultat après impôts constate un bénéfice de 2 616 € au titre de l'exercice présent.

Les capitaux propres représentent 40 116 € au titre de l'exercice présent.

La position de la Société au titre des « Dettes fournisseurs » s'élève à 198 571 € au titre du présent exercice.

La position de la Société au titre des « Dettes fiscales et sociales » s'élève à 83 988 € au titre du présent exercice.

La position de la Société au titre des « Autres Dettes » s'élève à 124 881 € au titre du présent exercice.

La position de la Société au titre des « Stocks » s'élève à 0 € au titre du présent exercice.

La position de la Société au titre des « Créances Clients » s'élève 6 657 € au titre du présent exercice.

La position de la Société au titre des « Autres Créances » s'élève 182 431 € au titre du présent exercice.

La position de la Société au titre des « Disponibilités » s'élève à 322 151 € au titre du présent exercice

La position de la Société au titre des « Charges Constatées d'Avance » s'élève à 0 € au titre du présent exercice.

Examen du bilan

A l'actif on peut noter les variations suivantes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			Net
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 657		6 657	
	Autres créances	182 431		182 431	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	322 151		322 151		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	511 239		511 239	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		511 239		511 239	
(1) dont droit au bail (2) dont immobilisations financières à moins d'un an (3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	37 500	
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	2 616	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	40 116	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 571	
	Dettes fiscales et sociales	83 988	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	124 881		
Produits constatés d'avance (1)	63 683		
Total des dettes	471 123		
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	511 239		
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 616,39	0,00	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	471 123		
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

		France	Exportation	10 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 637		2 637	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	182 307		182 307	
	Montant net du chiffre d'affaires	184 944		184 944	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			318 413	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			503 357	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			423 447	
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 515	
	Salaires et traitements			48 425	
	Charges sociales du personnel			17 428	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			8 055		
	Total des charges d'exploitation (2)			499 869	
	RESULTAT D'EXPLOITATION			3 488	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		3 488	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 488	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		872	
TOTAL DES PRODUITS		503 357	
TOTAL DES CHARGES		500 741	
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 616	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

RESULTAT – AFFECTATION

- **Résultat à affecter**

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 2 616 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Nous vous proposons d'affecter 5% des 2 616 € € à la réserve légale, soit la somme de 130.8 € et le solde au poste « report à nouveau » à hauteur 2 485,20 €

Le compte « report à nouveau » se trouve ainsi porté à la somme de 2 485,20 €

et la réserve légale à 130,80 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

IV- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

RAS

V - DEPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

VI- LISTE DES MANDATS ET MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Noms et prénoms	Fonction
James CHERON	Président Directeur Général
Marie-Jo CHOISY	Administrateur
Sandrine SOSINSKI	Administrateur et Représentante de l'Assemblée Spéciale
Maxime LEMOINE	Administrateur
Christophe ESPARRAGA	Administrateur
Giovanni MONIER	Administrateur
Thierry DUPUIS	Membre de l'Assemblée Spéciale
Denis MIGUET	Membre de l'Assemblée Spéciale

Didier FOURDRAIN	Membre de l'Assemblée Spéciale
Jean-Luc AUZOU	Membre de l'Assemblée Spéciale
Isabelle MALTAVERNE	Membre de l'Assemblée Spéciale
Grégory DORTE	Membre de l'Assemblée Spéciale
Olivier MARTIN	Membre de l'Assemblée Spéciale
Jacky PEPIN	Membre de l'Assemblée Spéciale
Yves ROY	Membre de l'Assemblée Spéciale

VII – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL ET SA REPARTITION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société

Liste des actionnaires	Nombres d'actions	Valeur nominale €	% de détention	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS
Montereau-Fault-Yonne	90	32500	86.7	5	0
Bazoches-sur-le-Betz	1	500	1.33	1	1
Cannes-Ecluse	1	500	1.33		1
Chevry-en-Sereine	1	500	1.33		1
Courcelles-en-Bassée	1	500	1.33		1
Donnemarie-Dontilly	1	500	1.33		1
La Grande Paroisse	1	500	1.33		1
Pont-sur-Yonne	1	500	1.33		1
Saint-Germain-Laval	1	500	1.33		1
Salins	1	500	1.33		1
Thoury-Férottes	1	500	1.33		1
Total	100	37500 €	100 %	6	10

VIII. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIETE ET SON PRESIDENT OU LES ACTIONNAIRES

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du code de commerce (conventions nouvelles) et L.225.40-1 du code de commerce (conventions anciennes se poursuivant), il est rappelé que la liste des conventions significatives en raison de leur objet ou de leurs implications financières intervenues au cours de l'exercice 2022 a été communiquée au Commissaire aux comptes de la société :

RAS

IX- INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les éléments relatifs aux délais de paiement des fournisseurs et des clients :

Factures dues à la ville de Montereau pour 122 881 € et facture dues par la ville de Montereau pour 171 528 €

Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échue						Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échue					
0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TO-TAL	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement :											
nombre de factures concernées											0
montant total des factures concernées TTC	122 880€	€	€	€	122 880 €	171 528 €					171 528 €
pourcentage du montant total des achats TTC	53%	%	%	0%	53%						

pourcentage du chiffre d'affaires ht de l'exercice		87,9%				
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
nombre de factures exclues	0	0				
montant total des factures exclues	0	0				
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
délais de paiement utilisés	Délais légaux	Délais légaux				

X – PRESENTATION DES RESULTATS AU COURS DES DERNIERS EXERCICES

Code de commerce Art.R225-102

	31/12/2022				
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	37 500 €				
Capital social					
Nombre des actions ordinaires existantes	75				
Nombre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	184 944 €				
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 488 €				
Impôts sur les bénéfices	872 €				
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	34.88 €				
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34.88€				
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6				
Montant de la masse salariale de l'exercice	48 425€				
Montant des sommes versées au titre des cotisations sociales de l'exercice	17 428 €				

XI- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que les mandats des administrateurs (et du Président) de la société n'arrivent pas à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la Société n'arrivent pas à expiration à l'issue de la présente assemblée.

XII- SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

En application des dispositions de l'article L464-2, I, alinéa 5 du code de Commerce, nous vous informons qu'aucune sanction n'a été prononcée par l'Autorité de la Concurrence depuis la constitution de la Société.

*
* *

Le Conseil d'Administration